



**Paris le 6 février 2009**

L'assemblée des chefs de département GEii réunie le 6 février 2009 fait part de ses fortes inquiétudes dans le cadre des projets de réformes actuels.

A ce titre, elle demande à l'ADIUT de travailler en collaboration avec la CPU, l'UNPIUT et la DGES à l'élaboration dans les plus brefs délais d'un texte législatif ou réglementaire basé sur la charte Université-IUT, qui garantisse concrètement :

- Le caractère national des diplômes délivrés par les IUT.
- L'attribution de moyens financiers et humains au moins égaux à ceux leur permettant de fonctionner actuellement.

**Motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée des chefs de département GEii**